

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

ARRETE DU MAIRE N°2023/048

OBJET : Délégation pour la célébration d'un mariage à Monsieur Stanislas BARTHELEMI, Conseiller municipal délégué

Le Maire de la commune de Méry-sur-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18 ;

Considérant qu'en application de l'article visé ci-dessus, le Maire peut déléguer à un Conseiller municipal le pouvoir de célébrer un mariage ;

ARRETE

Article 1 : Monsieur Stanislas BARTHELEMI, Conseiller municipal délégué, est désigné pour célébrer, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Le Maire, en ses lieu et place, le mariage entre Monsieur Antoine DUQUENOY et Madame Marie LEMOINE, le samedi 27 mai 2023.

Article 2 : Monsieur le Maire de Méry-sur-Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Préfet, chargé du contrôle de légalité.

Article 3 : Une ampliation sera adressée :

- à Monsieur Stanislas BARTHELEMI
- au Service des Affaires générales
- au Cabinet du Maire

Fait à Méry-sur-Oise, le 25 avril 2023

Le Maire,



Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil départemental
du Val d'Oise